



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

BW 0497/527340

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 39, Rue Neuve
1350 Crisp-Jauchy
PROPRIETAIRE : Jacques Roger, Rue de Fagneton 32
Adresse : 1387 Antre-Eglise
DEMANDEUR :
Adresse : } idem
INSTALLATEUR :
Adresse :
TVA ou CI : 655 101 574

DISTRIBUTEUR : Electral
Ref.: Bihnaire Compteur n°: à place
Index :

Date du contrôle : 06/11/2001 Type de contrôle : examen de conformité / visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) Electral
Type d'installation : (Nouvelle) Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Habitation
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.10.86 RGIE art. 86
Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement MAX 40 A
Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type Δ 300 mA 40A
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : (D)
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 28 Ohm; RI tot > 20 MOhm

DESCRIPTION :

Voir schémas feuilles suivantes

Infractions constatées et/ou notes : Néant, bon pour raccordement MAX 40A
note : appareils et éclairages non placés
- ni placement d'un LV mettre la prise de courant sur le différentiel 30mA

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : (1) L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 06/11/2006 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
(2) L'installation n'est pas conforme.
(3) L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

40/0. DONNEAUX